

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline adjointe.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Mancier Gilles.

Pouvoirs : Mme Laurence Lavigne donne pouvoir à Mme Carole Babel
M. Alibouch Youssef donne pouvoir à Mme Le Fresne Pascaline.

Excusés : Mme Laurence Lavigne
M. Alibouch Youssef

Absent : Grosmangin Jean-François,

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.
Nombre de conseillers en exercice : 09
Nombre de conseillers présents : 06
Nombre de conseillers votants : 08

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h40, le quorum étant atteint.

01- M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations sur le PV du 18 mars 2024 ? sans remarques, le document est approuvé à l'unanimité des membres présents + deux pouvoirs.

02- Après présentation au conseil et vote à l'unanimité, les 4 taxes sont reconduites à l'identique. (taxes foncières sur le bâti, non-bâti)

03- M. le Maire présente les comptes de la commune (sachant que les documents ont été envoyés en amont aux conseillers pour étude)

Mme Le Fresne met aux voix :

- Compte Administratif 2023 de la commune approuvé par 7 voix
- Compte de gestion 2023 de la commune approuvé par 7 voix
- Présentation de l'affectation du résultat de la commune 2023 approuvé par 7 voix

- M. le Maire présente 2 versions du budget primitif 2024.

*La première tient compte du projet de conduite d'eau pluviale rue du tour de ville. Ce projet a été inscrit dans les restes à réaliser. Il a pour conséquence un virement d'équilibre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

*M. le Maire présente la seconde hypothèse, conséquence de l'impossibilité d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation de la conduite, MM Février et Mancier demandent si il est certain que la commune ne pourra pas acquérir le terrain ? M. le Maire et Mme Le Fresne répondent que le notaire a envoyé les documents en vue d'une vente de l'ensemble de la parcelle au profit de l'EARL Barizet détentrice du bail, M. le Maire rappelle que seule une DUP pouvait s'opposer au droit de préemption, et que cette procédure pour l'achat des 757 m² était trop onéreuse. C'est pourquoi une somme est prévue pour de nouvelles études au cas où le conseil voudrait étudier de nouvelles propositions afin de préparer les dossiers de subventions pour la réalisation des chaussées : rue du tour de ville, Pré bin et l'extrémité de la rue du Mathurin.

Après en avoir débattu le conseil décide de retenir l'hypothèse 2, d'abandonner le projet pluvial, M. le Maire dit qu'il faudra en aviser l'état pour renoncer à la DETR et le conseil départemental pour la subvention accordée.

M. le Maire explique au conseil que la commune a reçu une avance d'un peu plus de 13 000 € et qu'il faudra peut-être rembourser.

M. Mancier demande si les études déjà réalisées ne peuvent pas justifier cette avance ?

Le conseil demande à M. le Maire d'inscrire les raisons de ce renoncement dans le prochain PV afin de garder une trace.

M. Mancier demande si il a été prévu des sommes pour le renouvellement des illuminations en fin d'utilisation ? M. le Maire lui indique que 10 000 € ont été inscrits en petits équipements.

M. Février demande si l'éclairage de l'église sera fait ?

M. le Maire leur répond qu'il poursuive les contacts afin de finaliser les devis.

Mme Le Fresne demande pour le columbarium, M. le Maire lui répond qu'il ne faudra pas attendre le retour des notifications des subventions pour signer le devis car il ne reste qu'une place.

M. le Maire met aux voix l'hypothèse 2, celle-ci est approuvée par 8 voix.

04- M. le Maire présente les comptes de l'Assainissement.

- Compte Administratif 2023

- Compte de gestion 2023

Mme Le Fresne met aux voix, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés par 7 voix.

- M. le Maire présente l'affectation du résultat 2023, le conseil approuve par 7 voix.

05-

-M. le Maire présente le Budget primitif 2024, il indique que la surtaxe sera portée à 0,91 cts.

M. Mancier fait remarquer que c'est une grosse augmentation, M. le Maire en convient et indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la part communale depuis 2009 ce qui est une erreur, mais que la volonté du précédent conseil était de maintenir la surtaxe en l'état.

L'augmentation étant rendue nécessaire pour faire face à l'emprunt contracté fin 2022, le conseil approuve cette augmentation.

M. le Maire attend la fin des travaux pour voir si il sera possible de procéder à un petit remboursement anticipé du prêt moyen terme.

M. le Maire met aux voix, le BP 2024 de l'assainissement celui-ci est approuvé par 8 voix.

06- Il est reprécisé que pour l'année 2024, les dons aux associations seront les suivants :

*Les pompiers de Nanteuil, Scènes en Valois, l'école de Vaumoise, le judo-club de Betz, le Football-club de Nanteuil et l'association les petits écoliers, chacune recevant 200 €.

07- Divers

*Il faut renouveler le RODP : Redevance pour occupation du domaine public (Orange, Gaz...)

M. Mancier demande si il est possible de prévoir le rebouchage des trous sur la route communale qui va vers Boissy-Fresnoy (carrefour D922), Mme Le Fresne indique que 2 personnes habitant rue de l'aventure demandent aussi la réparation des nids de poules.

M. le Maire indique que 7 000€ ont été prévus sur le budget de fonctionnement, il indique qu'il a essayé de contacter l'entreprise CABREMA sans succès. IL dit comprendre que cette société soit réticente au vu des retards de paiement sur les travaux de la station.

*ZAER

M. le Maire demande qu'une réunion soit programmée avant le 31 mai pour inscrire une zone, il rappelle que sans cette démarche la commune ne pourra pas dans l'avenir procéder à l'exclusion de certains secteurs.

***PLU**

M. le Maire informe de l'avancée de la procédure, de l'envoi des recommandés, du dépôt des dossiers papiers à la sous-préfecture et rappelle que la date du dernier retour sera la date à prendre en compte pour les 3 mois de consultation.

IL rappelle son engagement de terminer le PLU comme lui a demandé l'état et qu'il mettra un terme à son mandat après l'approbation du document.

Mme Courtier demande qui a pris l'initiative de poser des jardinières autour des poteaux d'entrée de village, Mme Le Fresne lui indique que c'est elle (projet de longue date), que les enfants du Périscolaire ont planté les bulbes qu'elle leur a fourni et qu'un prochain mercredi les enfants décoreront les jardinières.

*Il faut envisager de stabiliser le chemin du Tour de ville (surtout si la conduite d'eau pluviale n'est pas mise en place).

Mme Le Fresne fait circuler le tableau du tour de garde pour les élections européennes du 9 juin prochain, Mme Courtier indique qu'elle se fera remplacer étant absente.

M. le Maire lève la séance à 21h10, l'ordre du jour étant épuisé.